

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170313-DEL018-17-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

DELIBERATION N° DEL018-17

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars 2017 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 7 mars 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. ROULAND, C. TISON, et MM. J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^r BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 13 mars 2017)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 février 2017)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 12 mars 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 13 mars 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 8 mars 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Andy DUSSERRE
M^{me} Christine PICCA

M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Rénovation de la salle des mariages / Salle du conseil municipal – demandes de subventions.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le dernier réaménagement de la salle des mariages (ou salle du conseil municipal) date du début des années 1980.

Abritant les sessions du conseil municipal ou du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Gières ainsi que des cérémonies, des réunions publiques ou associatives, cette salle fait l'objet d'une utilisation fréquente et doit aujourd'hui être rénovée afin de mieux répondre aux besoins de la population et de réserver un meilleur accueil aux habitants qui la fréquentent.

Garantir l'accessibilité de ce lieu aux personnes à mobilité réduite, améliorer son efficacité énergétique par un travail d'isolation ou l'installation d'un éclairage plus performant, embellir la salle et la rendre plus fonctionnelle par son réagencement, l'amélioration de sa sonorisation et l'acquisition de mobilier modulaire sont les principaux objectifs de cette opération.

Selon le dernier chiffrage estimatif, le coût de ces travaux de rénovation est évalué à 151 000 € HT. Leur financement se fera selon les modalités suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Préfecture de l'Isère - DETR	30 200 €
Réserve parlementaire – Député de la circonscription	25 000 €
Autofinancement - Commune de Gières	95 800 €
TOTAL	151 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
- de l'autoriser à solliciter les services de l'État pour obtenir un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 13 mars 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.